



N/Réf : N°186-20170822

Montreuil, le 22 août 2017

Madame Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
[sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Madame Murielle PENICAUD  
Ministre du Travail  
[sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr)

M. Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
[sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

**Objet : préavis de grève de 0 h à 24 h pour les personnels des services sociaux et médico-sociaux du secteur public et secteur privé les mardi 12 septembre 2017 et jeudi 21 septembre 2017**

Mesdames et Monsieur les Ministres,

Le gouvernement prévoit une baisse drastique de la dépense publique de plus de 60 milliards d'euros, dont une amputation de 13 milliards d'euros des budgets sur les collectivités territoriales et une feuille de route du ministère de la Santé qui annonce une diminution de 15 milliards d'euros.

C'est dans ce contexte que de manière autoritaire et par ordonnances, qui plus est sans discussion réelle avec les organisations syndicales, que le gouvernement entend porter des attaques sans précédent contre le droit du travail, nos systèmes de sécurité et de protection sociales, les services publics et les finances publiques. C'est à nouveau les missions de services publics qui sont mises à mal ! La réponse aux besoins de la population n'est plus l'élément moteur des décisions politiques, qui sont de plus en plus axées sur la recherche de rentabilité et de réduction des coûts. Pour les salarié-e-s et les agents, les restrictions budgétaires entraînent suppressions de postes, gels des salaires, précarisation des personnels, fusions, mutualisations, fermetures d'établissements...

.../...

À l'appel de la CGT et d'autres organisations syndicales, les professionnels des services sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Territoriale, de la Fonction Publique Hospitalière, de la Fonction Publique de l'État et du secteur privé associatif se mobilisent pour la défense de la Protection de l'Enfance.

En effet, ces dernières semaines ont été marquées par un nombre important de mobilisations et de manifestations sur tout le territoire pour obtenir l'augmentation des moyens humains et financiers essentiels à la poursuite des missions de solidarité, de santé et de protection de l'enfance qui sont confiées aux professionnels (Angers ; Tours ; Départements des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, du Nord, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Saint-Denis, de Charente...).

Ces mobilisations dénoncent fortement la dégradation des conditions de travail, des conditions de prise en charge des enfants et du public, l'exercice des missions professionnelles avec la remise en cause des conventions collectives, autant de conséquences néfastes, mais bien réelles des politiques d'austérité, du pacte de responsabilité, de la loi NOTRe ou encore les attaques contre le statut général des fonctionnaires et le Code du travail, qui marquent la volonté de précariser toujours davantage les agent-e-s et salarié-e-s.

La situation est grave dans la Protection de l'Enfance, que ce soit pour les enfants ayant besoin de protection ou pour les associations qui licencient et ferment faute d'agrément ministériel ou qui sont contraintes de répondre à des appels d'offres au prix imposé, sans commune mesure avec les moyens nécessaires pour remplir leurs missions.

Quant aux conseils départementaux, acteurs et garants publics de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance, ils subissent également de plein fouet le manque de moyens financiers consacrés à l'action sociale et à la protection de l'enfance. Les conséquences sont dramatiques : des enfants sont aujourd'hui laissés à la rue faute de places disponibles en structures d'hébergement, des aides alimentaires ne sont plus délivrées faute de régisseurs publics non remplacés. Les réorganisations de services, les mutualisations, les travailleurs sociaux non remplacés ont pour effet une perte de proximité avec les usagers et surtout une source de souffrance pour les enfants, le public accueilli et les agents.

Ces mardi 12 septembre 2017 et jeudi 21 septembre 2017, date à laquelle une manifestation unitaire est organisée à Angers, les Fédérations CGT des Services publics, de la Santé et Action sociale CGT, l'Union Fédérale CGT des Syndicats de l'État et de la Fédération CGT des personnels des organismes sociaux, appellent tout-e-s les salarié-e-s du secteur privé, et du secteur public à participer aux mobilisations et manifestations organisées. Outre les revendications portant sur le Code du travail, dont le devenir aura un impact sur les agents publics et leur cadre national de garanties statutaires et collectives, les 12 et le 21 septembre seront l'occasion pour les personnels du travail social et nos fédérations CGT de porter leurs exigences sur :

- **Les moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;**
- **L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. Elles s'opposent à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projets qui favorisent le dumping social ;**

- La défense des missions publiques, du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,
- L'abrogation de la loi NOTRe, l'arrêt du processus de réforme territoriale,
- L'arrêt des remises en cause successives du Code du travail et réaffirment leur attachement au maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives.

Dans ce cadre, les Fédérations CGT des Services publics, de la Santé et Action sociale CGT, l'Union Fédérale CGT des Syndicats de l'État et de la Fédération CGT des personnels des organismes sociaux, ont décidé de mettre à disposition des personnels, ce préavis de grève leur permettant de participer aux rassemblements et manifestations qui sont organisés le mardi 12 septembre 2017 et le jeudi 21 septembre 2017. Nos Fédérations CGT déposent donc un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des personnels et agents des services sociaux et médico-sociaux du secteur privé et de la fonction publique les mardi 12 septembre 2017 et jeudi 21 septembre 2017.

Souhaitant que vous apportiez des réponses à ces revendications légitimes, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Monsieur les Ministres, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la Fédération CGT des Services publics  
Baptiste TALBOT



Secrétaire général

Pour la Fédération CGT Sante et Action sociale  
Mireille STIVALA



Secrétaire générale

Pour l'Union Fédérale CGT des Syndicats de  
l'État  
Jean-Marc CANON



Secrétaire général

Pour la Fédération CGT des Organismes sociaux  
Denis LALYS,



Secrétaire général